



Commune de La Roche

1634 La Roche (FR)
Tél. 026 413 90 40
Fax 026 413 90 41
commune@la-roche.ch

PROCÈS-VERBAL

Assemblée communale du 17 décembre 2020

Lieu : Halle Sport & Culture à La Roche
Heure : 20h00
Présidence : M. Joël Brodard
Secrétariat : Mme Elodie Repond

Présents : 61 (y compris le Conseil communal)
Auditeurs : 4
Excusé : 0

Tractanda

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juillet 2020** (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch)

2. Budget 2021

2.1 Budget de fonctionnement

- 2.1.1 Présentation
- 2.1.2 Rapport de la Commission financière

2.2 Budget d'investissement

- 2.2.1 Réfection de la passerelle du Stoutz
- 2.2.2 Réfection de la route du Belvédère 2^{ème} étape
- 2.2.3 Remplacement de la conduite d'eau potable secteur usine Brodard chapelle de Scherwyl
- 2.2.4 Remplacement de la conduite d'eau potable éternit secteur ruisseau du Stoutz Villaret
- 2.2.5 Réfection des endiguements du ruisseau de la Guiga
- 2.2.6 Réfection du toit du chalet de La Combert
- 2.2.7 Aménagement du Chalet de La Berra

- 2.3 **Rapport de la Commission financière**
- 2.4 **Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2021**

- 3. **Budget 2021 du Foyer St-Joseph**
 - 3.1. **Budget de fonctionnement**
 - 3.1.1 Présentation
 - 3.1.2 Rapport de la Commission financière

 - 3.2. **Budget d'investissement**
 - 3.2.1 Présentation
 - 3.2.2 Rapport de la Commission financière

 - 3.3. **Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2021**

- 4. **Prolongation de la délégation de compétence accordée au Conseil communal jusqu'à l'entrée en vigueur de la réglementation MCH2**

- 5. **Approbation des nouveaux statuts de l'association intercommunale sports en Gruyère (AISG)**

- 6. **Divers**

Ouverture de la séance

M. Joël Brodard, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la bienvenue aux participants en les remerciant de leur présence.

M. Joël Brodard déclare que cette assemblée est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive.

M. Joël Brodard annonce que cette assemblée a été légalement convoquée par l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle du 4 décembre 2020, dans le Messenger, dans l'Expression villageoise distribuée à la population, au pilier public et sur le site internet communal www.la-roche.ch.

M. Joël Brodard demande s'il y a des remarques sur le tractanda de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

Nomination des scrutateurs

M. Joël Brodard demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui ne sont pas citoyens actifs, c'est-à-dire qui sont présents pour leur information mais qui ne participeront pas aux votes.

4 personnes sont présentes à cette assemblée communale.

Il procède ensuite à la nomination des scrutateurs. Il s'agit de :

- Mme Gertrude Perroud
- M. Fabien Kolly

Point 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juillet 2020

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet communal www.la-roche.ch.

M. Joël Brodard procède à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2020, vote à mains levées :

APPROBATION : 52

CONTREPARTIE : 0

Point 2.1 Budget de fonctionnement 2021

Présentation

M. Joël Brodard donne la parole à M. Claude Raemy, conseiller communal responsable des finances. Pour faciliter la compréhension de la lecture du budget 2021, seules les têtes de chapitres seront présentées à l'écran et les particularités seront commentées par M. Claude Raemy.

	Libellé	Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration	712 078,24	116 401,25	740 550,00	208 900,00	815 010,00	208 800,00
1	Ordre public	155 862,80	147 808,27	169 625,00	151 580,00	216 644,50	191 370,00
2	Enseignement et formation	2 342 248,52	331 217,20	2 290 650,00	408 000,00	2 402 780,00	415 000,00
3	Culte, culture et loisirs	273 732,87	66 600,02	335 170,00	46 250,00	386 730,00	45 250,00
4	Santé	638 153,19	112 075,25	658 500,00	102 500,00	680 500,00	108 100,00
5	Affaires sociales	1 375 911,93	494 724,17	1 392 840,00	527 340,00	1 493 212,00	554 040,00
6	Transports et communications	671 735,21	179 823,75	591 600,00	89 500,00	661 100,00	121 900,00
7	Prot. et aménagement de l'environnement	853 056,53	680 650,93	770 280,00	700 600,00	810 580,00	668 900,00
8	Economie	67 777,75	62 758,16	37 100,00	20 000,00	71 230,00	20 000,00
9	Finances et impôts	1 019 177,41	5 933 723,49	699 770,00	5 184 900,00	689 220,00	5 516 060,00
	Total	8 109 734,45	8 125 782,49	7 686 085,00	7 439 570,00	8 227 006,50	7 849 420,00
	Excédent	16 048,04			246 515,00		377 586,50

Chapitre 0 – Administration

Administration générale

La différence constatée dans les charges entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une augmentation de 10% d'un poste de travail au sein de l'administration communale.
- La création d'un fond de rénovation pour le bâtiment de la Maison de Ville.
- Une adaptation des frais de conciergerie.
- La mise en place d'un projet d'archivage.

Chapitre 1 – Ordre public

Protection juridique

Rien à signaler.

Police du feu

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- L'engagement d'un spécialiste communal en protection incendie à 60%, conformément aux nouvelles dispositions légales.
- La refacturation des frais aux autres communes de la rive droite.

Protection civile

Rien à signaler.

ORCOC

Rien à signaler.

Chapitre 2 – Enseignement et formation

Ecole enfantine

Rien à signaler.

Cycle scolaire obligatoire

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une adaptation des charges liées facturées par l'Etat.
- La prise en charge des frais de bus pour le Cycle scolaire que nous avons omis de budgétiser en 2020.
- Un déficit structurel de la structure d'accueil extrascolaire comme dans le budget 2020. Quant aux produits, nous avons tenu compte des subventions à recevoir.

Ecoles spécialisées

Rien à signaler.

Formation professionnelle

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une adaptation des charges liées facturées par l'Etat.

Administration scolaire

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 est due à :

- La création d'un fond de rénovation pour l'école.
- La réfection de la place de jeux de l'école.

Chapitre 3 – Culte, culture et loisirs

Culture

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une augmentation des frais de Conservatoire.
- Une adaptation de la participation à l'association culturelle Option Gruyère.

Parcs et jardins

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une augmentation des frais d'entretien sur un tronçon d'un sentier pédestre.

Sports

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- La création d'un fonds de rénovation pour la Halle Sport & Culture.

Chapitre 4 – Santé

Hôpitaux

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une adaptation de la participation communale.

Homes médicalisés

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une adaptation des charges liées.

Soins ambulatoires

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une adaptation des charges liées.

Prophylaxie

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- La mise en place de mesures sur la santé et la sécurité au travail pour le personnel communal.

Service médical des écoles

Rien à signaler.

Chapitre 5 – Affaires sociales

Protection de la jeunesse

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une adaptation des subventions aux crèches en attendant la mise en vigueur de la nouvelle grille tarifaire unifiée édictée par l'ARG.

Personnes handicapées et inadaptées

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une adaptation des charges liées de l'Etat.

Assistance

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- L'engagement d'une employée supplémentaire à 40% pour un poste d'aide administrative au Service des curatelles Jogne et rive droite et la refacturation aux communes membres.
- Une adaptation de la participation communale au Service social de la Gruyère.

Chapitre 6 – Transports et communications

Route

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une adaptation des frais d'entretien routiers et d'éclairage public.
- L'établissement d'un inventaire du réseau routier et l'aide à la planification des futurs travaux.
- L'imputation interne pour les autres services.

Télécommunication

Rien à signaler.

Trafic régional

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une aide aux infrastructures de la société des remontées mécaniques La Berra SA comme l'aide prévue il y a une dizaine d'années.

Chapitre 7 – Protection et aménagement de l'environnement

Approvisionnement en eau

Rien à signaler.

Protection des eaux

Rien à signaler.

Ordures ménagères

Rien à signaler.

Abattoir

Rien à signaler.

Cimetière

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- La pose de nouveaux columbariums pour le dépôt des urnes funéraires (+ CHF 50'000.-).

Correction des eaux et endiguement

Rien à signaler.

Protection de la nature

Rien à signaler.

Aménagement du territoire

Rien à signaler.

Chapitre 8 – Economie

Agriculture

Rien à signaler.

Forêts

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- La nouvelle participation de la Commune de La Roche au Syndicat Ärgera Hollbach suite au droit distinct permanent (DDP) du Chalet de La Berra.
- Une imputation interne du personnel de l'édilité pour divers travaux.

Tourisme

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- La contribution communale au fonctionnement de l'ARG.
- La contribution communale aux investissements de l'ARG, budgétisée auparavant dans les investissements.

Energie

Rien à signaler.

Chapitre 9 – Finances et impôts

Impôts

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une augmentation des rentrées fiscales selon l'estimation reçue du Service cantonal des contributions.

Gérance

Rien à signaler.

Immeuble forêt édilité

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- La création d'un fond de rénovation pour les différents bâtiments.
- Une imputation interne du personnel de l'édilité.

Domaine gîte et parchet

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- Une diminution de la location de la ferme du Pelevuit. Il a été décidé de séparer le bâtiment du domaine agricole. La commune n'a pas tenu compte de location pour la partie habitation.

Immeuble de La Passade

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- La création d'un fonds de rénovation.

Chalet de la Berra

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 s'explique par :

- La nouvelle participation de la commune au Syndicat Ärgera Hollbach

Récapitulatif du budget de fonctionnement 2021

Le budget 2021 de la commune de La Roche prévoit au total CHF 8'227'006.50 de dépenses et CHF 7'849'420.- de revenus. Cela représente un excédent de charges de CHF 377'586.50.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget de fonctionnement 2021.

Rapport de la commission financière

M. Joël Brodard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2021 et a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Malgré un excédent de charges, nous avons pu constater que les coûts sont bien maîtrisés et réalistes.

Dès lors, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Joël Brodard remercie la commission financière pour la lecture de son rapport et précise que le budget de fonctionnement sera voté au point 2.4 « Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2021 ».

Point 2.2 Budget d'investissement 2021

Présentation

M. Joël Brodard donne la parole à chaque conseiller communal en charge du dicastère auquel l'investissement est lié.

	Libellé	Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration	108 565,20	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
1	Ordre public	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement et formation	90 917,80	0,00	420 000,00	48 000,00	380 000,00	0,00
3	Culte, culture et loisirs	111 781,10	0,00	20 000,00	0,00	55 000,00	0,00
5	Affaires sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Transports et communications	582 740,50	90 314,80	491 000,00	0,00	681 000,00	0,00
7	Prot. et aménagement de l'environnement	1 016 737,89	472 366,30	862 000,00	332 400,00	880 000,00	261 000,00
8	Economie	36 477,05	0,00	36 600,00	0,00	0,00	0,00
9	Finances et impôts	710 828,00	2 115 366,44	120 000,00	0,00	1 370 000,00	30 000,00
	Total	2 678 047,54	2 678 047,54	1 964 600,00	380 400,00	3 366 000,00	291 000,00
	Excédent		0,00		1 584 200,00		3 075 000,00

Point 2.2.1 Réfection de la passerelle du Stoutz

Présentation

En coordination avec les travaux liés à l'adduction d'eau, il est envisagé de remplacer la passerelle métallique existante qui surplombe le ruisseau du Stoutz. En effet, l'ouvrage existant, mis en place avant 1948 est non seulement dans un état de dégradation avancé, mais ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur.

En raison de l'humidité et de l'usure du temps, la structure porteuse en profils métalliques est fortement corrodée et ne garantit plus la sécurité des usagers. Ces travaux seraient menés dans le but de la sécuriser et pérenniser.

Le Conseil communal est conscient que c'est un montant important, mais si la passerelle est bien entretenue dans les années à venir, il ne sera pas nécessaire de mener de nouveaux travaux avant une cinquantaine d'années.

La passerelle, d'une portée de 8,50 mètres et 1.70 mètres de large sera entièrement rénovée. Les travaux consisteront à démonter et évacuer les matériaux existants, réaliser des suspensions provisoires pour les collecteurs et services existants, refaire la structure porteuse principale, réaliser une protection anti-corrosion, etc.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande d'accepter ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 55'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	55'000.00
Subventions attendues	CHF	

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	825.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	1'650.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Joël Brodard donne la parole à Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2021 pour la réfection de la passerelle du Stoutz.

Au vu des informations reçues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Joël Brodard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection de la passerelle du Stoutz pour un montant de CHF 55'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 54
CONTREPARTIE : 0

Point 2.2.2 Réfection de la route du Belvédère 2^{ème} étape

Présentation

Le Conseil communal soumet à votre approbation le présent préavis nécessitant un investissement de CHF 450'000.- pour couvrir les frais liés à la 2^{ème} étape des travaux de réfection de la route du Belvédère. Ce coût est estimé sur la base d'avant-métrés et des devis établis lors de la première étape.

Pour rappel, lors de l'assemblée de décembre 2019, une intervention en plusieurs étapes a été annoncée. La première partie des travaux ayant eu lieu cet automne, le Conseil communal souhaite poursuivre la réfection de cette route avec ce deuxième tronçon.

Sa chaussée est dans un état de dégradation avancée. Celle-ci souffre depuis de nombreuses années des aléas du temps et aucuns travaux d'envergure n'ont été exécutés récemment. Les travaux consisteront en une réfection complète de la chaussée et de réparations ponctuelles de la canalisation d'eaux claires existante.

Une demande d'aide et de subventionnement sera adressée auprès de l'Office fédéral de l'agriculture ainsi que la Direction de l'agriculture qui ont d'ores et déjà émis un préavis positif. Un taux de subventionnement de 57% peut être estimé. Bien entendu ces chiffres ne seront connus qu'après détermination des services cantonaux compétents.

Le tronçon restant fera l'objet d'un prochain préavis.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'accepter cet investissement de CHF 450'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	450'000.00
Subventions attendues	CHF	

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	6'750.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	13'500.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Joël Brodard donne la parole à la Commission financière, M. Pascal Fragnière, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2021 pour la réfection de la route du Belvédère 2ème étape.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Joël Brodard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection de la route du Belvédère 2^{ème} étape pour un montant de CHF 450'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 53
CONTREPARTIE : 0

Point 2.2.3 Remplacement de la conduite d'eau potable secteur usine Brodard chapelle de Scherwyl

Présentation

La conduite actuelle en éternit située entre l'entreprise G. Brodard & Fils SA et la chapelle de Scherwyl est vétuste et se détériore. Contactés par le Groupe E Celsius dans le cadre d'un projet d'extension du chauffage à distance dans ce même secteur, nous souhaitons trouver une synergie pour ne réaliser qu'une seule fouille. Nous vous recommandons d'accepter cet investissement de CHF 155'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	155'000.00
Subventions attendues	CHF	

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	2'325.00
Amortissement ordinaire	4.00%	CHF	6'200.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Joël Brodard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2021 pour le remplacement de la conduite d'eau potable secteur usine Brodard chapelle de Scherwyl.

Suite à toutes les réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Joël Brodard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne le remplacement de la conduite d'eau potable secteur usine Brodard chapelle de Scherwyl pour un montant de CHF 155'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 52

CONTREPARTIE : 0

Point 2.2.4 Remplacement de la conduite d'eau potable éternit secteur ruisseau du Stoutz Villaret

Présentation

Nous prévoyons de remplacer la conduite d'eau potable depuis le ruisseau du Stoutz jusqu'à la gravière A. et A. Kolly SA. Celle-ci se situe sur le côté droit de la route cantonale direction Bulle. La conduite actuelle en éternit est ancienne et une détérioration a été constatée. C'est pourquoi nous vous recommandons d'accepter cet investissement de CHF 360'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	360'000.00
Subventions attendues	CHF	

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	5'400.00
Amortissement ordinaire	4.00%	CHF	14'400.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Joël Brodard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2021 pour le remplacement de la conduite d'eau potable éternit secteur ruisseau du Stoutz Villaret.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Joël Brodard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne le remplacement de la conduite d'eau potable éternit secteur ruisseau du Stoutz Villaret pour un montant de CHF 360'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 53
CONTREPARTIE : 0

Point 2.2.5 Réfection des endiguements du ruisseau de la Guiga

Présentation

Après plusieurs années de surveillance, la commune a constaté l'apparition d'une érosion avec la présence d'une conséquente fissure dans le terrain à la hauteur du chalet d'alpage de la Guiga.

Le projet consiste à rejoindre le premier barrage réalisé en construisant une dizaine d'ouvrages afin d'améliorer la stabilité du terrain. Par ailleurs, il est également prévu de procéder à un curage dans les ruisseaux du Stoutz et de la Guiga.

Les coûts sont répartis comme suit :

- Réalisation des barrages : CHF 220'000.-
- Curage : CHF 80'000.-

Montant de l'investissement	CHF	300'000.00
Subventions attendues 67 %	CHF	201'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	4'500.00
Amortissement ordinaire	4.00%	CHF	12'000.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. Joël Brodard donne la parole à la Commission financière, M. Pascal Fragnière, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2021 pour la réfection des endiguements du ruisseau de la Guiga.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Joël Brodard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection des endiguements du ruisseau de la Guiga pour un montant de CHF 300'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 53

CONTREPARTIE : 0

Point 2.2.6 Réfection du toit du chalet de La Combert

Présentation

La couverture en tavillons du chalet de La Combert s'est passablement détériorée avec les années. Afin de protéger la structure du bâtiment contre les outrages du temps, une nouvelle couverture est nécessaire.

Une demande de subvention sera adressée aux services compétents dans le cadre de la procédure d'organisation des travaux de réfection. Ces travaux permettront d'assurer l'usage fonctionnel du chalet pour les années à venir. Ils éviteront des frais supplémentaires dans le cas où l'état de vieillissement de la toiture actuelle venait à causer des dégâts à la structure du bâtiment.

Montant de l'investissement	CHF	70'000.00
Subventions attendues	CHF	30'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	1'050.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	2'100.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

M. Gérard Mauron souhaite savoir si la couverture est prévue en bardeau ? **M. Joël Brodard** confirme que la toiture sera réalisée en tavillons, raison pour laquelle une subvention nous sera accordée.

Rapport de la commission financière

M. Joël Brodard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2021 pour la réfection du toit du chalet de La Combert.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Joël Brodard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne la réfection du toit du chalet de La Combert pour un montant de CHF 70'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 54
CONTREPARTIE : 0

Point 2.2.7 Aménagement du Chalet de La Berra

Présentation

L'Assemblée communale avait accepté, en date du 16 décembre 2019, un crédit de CHF 120'000.- pour la constitution d'un DDP en faveur de la commune de La Roche sur le Chalet de La Berra. Ce crédit comprenait également les frais de mandataires jusqu'à la fin de la mise à l'enquête.

M. Bertrand Gaillard donne la parole à **M. Benjamin Rey**, architecte, pour la présentation détaillée du projet.

A la suite de l'installation du nouveau télémixte et des nouvelles activités touristiques proposées durant l'été, la fréquentation des visiteurs a fortement augmenté. La buvette actuelle est relativement vétuste et ne répond plus aux normes sanitaires actuelles. La rénovation de la buvette permettra d'offrir au tenancier des conditions de travail plus optimales et de proposer aux visiteurs un moment de détente agréable dans un lieu chaleureux.

Après une année de préparation, le montant des rénovations a pu être chiffré.

Les travaux projetés comprennent :

- la réfection de la toiture du chalet en tavillons ;
- la création d'ouvertures dans la toiture (velux) pour apporter de la lumière ;
- l'assainissement de la structure du bâtiment ;
- l'assainissement énergétique du bâtiment ;
- la création de WC avec un accès public pour la zone touristique ;
- la création d'un WC pour le personnel ;
- la création d'un logement digne de ce nom pour le tenancier avec sanitaires ;
- l'équipement d'une cuisine avec des locaux de conservation aux normes sanitaires actuelles ;
- la conservation du caractère rural du chalet ;
- la conservation des portes de grange existantes.

Le montant de la rénovation, y compris l'achat et les frais de mandataires, se monte à CHF 1'420'000.-

Des subventions peuvent être attendues pour la toiture en tavillons et pour l'assainissement énergétique. D'autres demandes de subvention en lien avec le tourisme pourront être demandées dès l'aval de l'Assemblée.

Comme mentionné dans le message 2019, le Conseil communal a pour but de louer le bien à la Société des Remontées Mécaniques La Berra SA par un contrat de longue durée. En effet, il n'appartient pas à une commune de gérer les locations et les divers tracés du quotidien avec les éventuels tenanciers. Le futur locataire participera à l'investissement de la cuisine industrielle et du mobilier.

L'investissement sera couvert par le loyer. Toutefois, une aide pour la part des sanitaires publics devra être définie après une période d'exploitation.

Après déduction du crédit déjà voté en 2019, l'investissement qui est présenté à l'Assemblée communale du 17 décembre 2020 se monte à CHF 1'300'000.-.

Des demandes de subventions seront adressées au Fonds touristique, au Patenschaft.

Le Conseil communal vous recommande d'approuver cet investissement

Montant de l'investissement	CHF	1'300'000.00
Subventions attendues	CHF	67'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	19'500.00
Amortissement ordinaire	1.50%	CHF	19'500.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Questions/remarques

M. Christophe Bapst souhaite connaître le futur système de chauffage de la buvette ? **M. Benjamin Rey** répond qu'il sera chauffé au bois par un fourneau en pierrolère traversant entre les deux salles. Un système électrique d'appoint sera prévu afin de garantir le bâtiment hors gel.

M. Edmond Bourguet demande si la commune a pensé à une installation photovoltaïque pour la production d'électricité ? **M. Benjamin Rey** répond que le chalet est protégé et qu'il y a dès lors très peu de probabilité d'obtenir l'accord du Service des biens culturels sachant que le patrimoine prime sur l'aspect énergétique. **M. Bertrand Gaillard** ajoute que le Service des biens culturels exige le maintien de la structure du bâtiment et de la toiture.

Mme Sandrine King demande comment sera prévue l'isolation ? **M. Benjamin Rey** répond que les façades seront en pierre ou en moellon pour conserver le cachet du bâtiment. L'isolation, d'une épaisseur de 28 cm, se pose depuis l'intérieur. L'isolation répondra aux normes énergétiques en vigueur. Les façades seront en lambris bois.

Mme Sandrine King demande pourquoi il n'est pas prévu d'installer un chauffage central ? **M. Benjamin Rey** répond qu'un chauffage central ne permet pas de garantir le bâtiment hors gel. Lorsque le bâtiment n'est pas exploité et qu'il n'y a personne dans le chalet, aucune alarme n'est enclenchée en cas de panne. Le bâtiment sera uniquement chauffé au bois, l'apport électrique permettra de laisser le bâtiment hors gel.

Mme Josiane Bapst demande pourquoi la commune a besoin d'une participation financière du futur locataire et pourquoi la commune ne peut pas tout investir elle-même ? **M. Bertrand Gaillard** répond que la commune ne peut pas demander certaines subventions par exemple à Sport-toto. A noter que le contrat de location sera signé avec la SRM La Berra SA.

M. Gérard Mauron demande si la commune deviendra propriétaire du chalet ? **M. Bertrand Gaillard** répond que la commune n'achètera pas le chalet car l'Etat ne souhaite pas le vendre et ne désire pas investir dans des infrastructures touristiques. Par contre, l'Etat a accepté d'accorder un DDP (droit distinct permanent) en faveur de la commune de La Roche. Le montant de CHF 70'000.- pour la participation au droit distinct permanent (DDP) du Chalet de La Berra a été approuvé par l'Assemblée communale en décembre 2019. Le DDP ne comprend pas que le chalet de La Berra mais toute la zone des places de jeux et des installations des remontées mécaniques. L'Etat s'est engagé à refaire le captage dans le but de fournir une eau potable correspondant aux normes du Laboratoire cantonal. Dans le cas où les activités touristiques cesseraient, l'Etat reprendra le chalet qui reviendrait à une affectation agricole. **M. Gérard Mauron** soutient ce projet en faveur de la station qui s'est développée et recommande à l'Assemblée communale d'approuver cet investissement.

M. Louis Risse constate que cet investissement engendrera des charges annuelles de CHF 42'600.- avec un amortissement sur 66 ans. Il demande si la commune a une garantie de couverture ? **M. Bertrand Gaillard** confirme que son calcul est correct mais il n'a pas tenu compte des subventions. Le loyer sera fixé selon le chiffre d'affaire (6 %) mais au minimum CHF 35'000.- et maximum CHF 45'000.- par année.

En cas de non-paiement du loyer par la SRM La Berra, **M. Pascal Fragnière** demande durant combien de temps la commune devra assumer financièrement la charge financière liée au Chalet de La Berra ? **M. Bertrand Gaillard** relève que l'investissement est relativement faible avec un montant de CHF 10.- par habitant. Il est conscient qu'il y a un risque mais la commune a la garantie que l'Etat reprenne le bâtiment en cas de cessation des activités touristiques. Il se pourrait que la commune doive assumer les coûts durant 1 année ou 2 ans et que l'investissement soit ensuite versé par l'Etat.

Rapport de la commission financière

M. Joël Brodard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2021 pour l'aménagement du Chalet de La Berra.

Au vu des informations reçues et explications obtenues, nous donnons un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbaton

M. Joël Brodard remercie la Commission financière et procède à l'approbaton de cet investissement qui concerne l'aménagement du Chalet de La Berra pour un montant de CHF 1'300'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 52
CONTREPARTIE : 0

Au nom de la Société des remontées mécaniques de La Berra, **M. Jean-Joseph Huguenot** adresse un grand merci à l'Assemblée communale pour son approbation.

Point 2.3 Rapport de la Commission financière

Au vu des diverses informations reçues, nous émettons un préavis favorable pour l'adoption de l'ensemble du budget d'investissement par l'assemblée communale.

Point 2.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2021

Approbation du budget de fonctionnement 2021

M. Joël Brodard procède à l'approbation du budget de fonctionnement 2021, vote à mains levées :

APPROBATION : 53
CONTREPARTIE : 0

Approbation du budget d'investissement 2021

M. Joël Brodard procède à l'approbation du budget d'investissement 2021, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 52
CONTREPARTIE : 0

Point 3 Budget de fonctionnement 2021 du Foyer St-Joseph

Présentation

M. Joël Brodard donne la parole à **M. Dominique Perroud** pour la présentation du budget de fonctionnement 2021. Le budget devait être présenté par la nouvelle Directrice, **Mme Thao Vassard**. En raison du travail supplémentaire engendré par le COVID, elle a demandé à être remplacée par M. Dominique Perroud qui s'occupe encore des finances du Foyer.

Le budget 2021 représente peu de différence par rapport au budget 2020.

Soins et accompagnement	Prix de pension 2020 fr. 105.-		Prix de pension 2021 fr. 105.-	
	Budget 2020		Budget 2021	
	charges	produits	charges	produits
Salaires soins	3'651'379.85		3'708'572.90	
Facturation soins LAMAL		2'347'599.85		2'404'792.90
Facturation accompagnement		1'303'780.00		1'303'780.00
Matériel LiMA	45'000.00	45'000.00	45'000.00	45'000.00
Correctifs				
Sous total	3'696'379.85	3'696'379.85	3'753'572.90	3'753'572.90

Immeubles Zible A et B	Budget 2020		Budget 2021	
	charges	produits	charges	produits
	Intérêts	89'000.00		68'500.00
Amortissements	210'000.00		210'000.00	
Charges / locations	80'000.00	335'000.00	90'000.00	411'500.00
Sous total	379'000.00	335'000.00	368'500.00	411'500.00

Finances	Budget 2020		Budget 2021	
	charges	produits	charges	produits
	Amortissement immeubles	145'000.00		145'000.00
Contrib des Communes	101'000.00	255'934.00	120'000.00	268'517.00
Attribution réserves	150'000.00		150'000.00	
Sous total	396'000.00	255'934.00	415'000.00	268'517.00

Chapitre Zible A

Le bénéfice de CHF 43'000.- prévu en 2021 permettra de financer une partie des rénovations projetées.

Chapitre Zible B

Contrairement au budget de l'année précédente qui ne prévoyait des rentrées financières qu'à partir du printemps avec l'arrivée des premiers locataires, le budget 2021 comprend les charges et les produits sur une année entière avec un taux d'occupation à 100%.

Chapitre Finances

Contribution des communes

La contribution des communes est une charge liée payée par les communes du district pour les homes. Le Foyer St-Joseph de La Roche rembourse à la Commune de La Roche sa participation à ce pot commun dont le montant s'élève à CHF 120'000.-.

Attribution réserves

La bonne tenue du budget 2021 permettra d'entrevoir la possibilité d'attribuer un montant de CHF 150'000.- dans les réserves.

Services hôteliers	Budget 2020		Budget 2021	
	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	726'000.00		791'000.00	
Charges soc exploitation	132'000.00		146'000.00	
Frais de personnel	50'883.90		30'200.00	
Matériel médical Hsoins	10'000.00		10'000.00	
Produits alimentaires	189'000.00		189'000.00	
Cafétéria	12'500.00	25'000.00	12'500.00	25'000.00
Autres charges ménage	257'300.00		272'300.00	
Immeubles entretien	38'500.00		38'500.00	
Equipements entretien	23'000.00		23'000.00	
Achat d'équipements	30'000.00		30'000.00	
Eau, énergie	75'000.00		85'000.00	
Bureau et administration	34'500.00		43'500.00	
Autres charges/recettes	82'500.00	73'000.00	75'000.00	80'000.00
Taxes d'hébergement		1'750'000.00		1'750'000.00
<i>Sous total</i>	<i>1'661'183.90</i>	<i>1'848'000.00</i>	<i>1'746'000.00</i>	<i>1'855'000.00</i>

Récapitulatif	Budget 2020		Budget 2021	
	charges	produits	charges	produits
Soins	3'696'379.85	3'696'379.85	3'753'572.90	3'753'572.90
Immeubles Zible A et B	379'000.00	335'000.00	368'500.00	411'500.00
Finances	396'000.00	255'934.00	415'000.00	268'517.00
Services hôteliers	1'661'183.90	1'848'000.00	1'746'000.00	1'855'000.00
Totaux	6'132'563.75	6'135'313.85	6'283'072.90	6'288'589.90
Résultat	2'750.10		5'517.00	

Chapitre Services hôteliers

- Le prix de pension en 2021 s'élèvera à CHF 105.-.
- Les chiffres sont basés sur un taux d'occupation à 97%.

Salaire exploitation

La différence entre le budget 2021 et le budget 2020 s'explique par le renforcement de l'équipe administrative.

Frais de personnel

Le budget 2021 est inférieur étant donné que, pour 2020, le Foyer St-Joseph avait prévu un montant conséquent pour le 30ème anniversaire du Foyer. La fête n'a pas pu avoir lieu en raison du COVID. Le montant de CHF 50'000.- a en particulier été utilisé afin de payer la prime COVID accordée au personnel.

Autres charges ménage

La différence entre le budget 2021 et le budget 2020 s'explique par une augmentation des tarifs de l'entreprise de nettoyage et du lavage des vêtements du personnel en raison du COVID.

Eau, énergie

L'augmentation de budget est due au changement de système de chauffage (bois concassé → pellets). Une part est refacturée aux bâtiments du Zible A et du Zible B.

Résultat

Le budget 2021 prévoit de se boucler avec un bénéfice de CHF 5'517.-.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget de fonctionnement 2021 du Foyer St-Joseph.

Rapport de la commission financière

M. Joël Brodard donne la parole à la Commission financière, M. Pascal Fragnière, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph pour l'année 2021.

Au vu de l'équilibre des comptes présentés, la commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement par l'assemblée communale.

Point 3.2 Budget d'investissement 2021 du Foyer St-Joseph

Présentation

M. Joël Brodard donne la parole à M. Dominique Perroud pour la présentation du budget d'investissement 2021.

Budget des investissements 2021							
	durée de l'amortissement en années	Montant annuel de l'amortissement	taux d'intérêts	Intérêts	charges annuelles	Objets déjà votés travaux en cours	Montant de l'investissement
Verticalisateur	10	700.00	1.00%	70.00	770.00		7'000.00
Lève-malade	10	700.00	1.00%	70.00	770.00		7'000.00
Concept unités	10	2'500.00	1.00%	250.00	2'750.00		25'000.00
Braisière	10	2'500.00	1.00%	250.00	2'750.00		25'000.00
DSI SIEMS + hardware	10	6'500.00	1.00%	650.00	7'150.00		65'000.00
Moto-faucheuse - lame à neige - balayeuse	10	600.00	1.00%	60.00	660.00		6'000.00
Serveur d'alarmes	10	1'000.00	1.00%	100.00	1'100.00		10'000.00
En cours							
Sécurité groupe de secours	20	1'250.00	1.00%	250.00	1'500.00	25'000.00	
Rénovation Zible A (déd subv 50'000.--)	33	24'242.42	1.00%	8'000.00	32'242.42	800'000.00	
Rénovation Foyer (déd subv 120'000.--)	33	118'181.82	1.00%	39'000.00	157'181.82	3'900'000.00	
Zible B	33	312'121.21	2.00%	206'000.00	518'121.21	10'300'000.00	
Total						15'025'000.00	145'000.00

Les investissements sont pris en charge par le Réseau de Santé et Social de la Gruyère (RSSG). Ils sont financés dans le cadre des frais financiers. Seul le concept unités n'a pas été approuvé par le RSSG et sera par conséquent financé par le compte d'exploitation du Foyer.

Le projet de rénovation du Zible A a pris du retard (2 ans). Le Foyer espère pouvoir réaliser les travaux en 2021.

Le décompte final de la construction du Zible B sera présenté à l'Assemblée communale au printemps 2021.

Le total du budget d'investissement 2021 se monte à CHF 145'000.-.

Questions/remarques

M. Louis Risse demande comment se passera la mutualisation avec le RSSG ? **M. Dominique Perroud** répond qu'il n'y a pas de volonté de n'avoir plus qu'un seul home en Gruyère. Malgré le fait que des demandes sont formulées au RSSG en vue d'un éventuel financement de leur part, le Foyer a une certaine marge de manœuvre et reste indépendant.

Rapport de la commission financière

M. Joël Brodard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement du Foyer St-Joseph pour l'année 2021.

La commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Point 3.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2021 du Foyer St-Joseph

Approbation du budget de fonctionnement 2021

M. Joël Brodard remercie la Commission financière pour la lecture de son rapport. Il procède à l'approbation du budget de fonctionnement 2021 du Foyer St-Joseph, vote à mains levées :

APPROBATION : 54
CONTREPARTIE : 0

Approbation du budget d'investissement 2021

M. Joël Brodard procède à l'approbation du budget d'investissement 2021 du Foyer St-Joseph, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 53

CONTREPARTIE : 0

Point 4 Prolongation de la délégation de compétence accordée au Conseil communal jusqu'à l'entrée en vigueur de la réglementation MCH2

Comme le lui autorise la législation cantonale, le Conseil communal a choisi d'appliquer la réglementation MCH2 à partir du 1^{er} janvier 2022. Afin d'assurer la concordance entre le droit cantonal et le droit communal pour l'année 2021, le Conseil communal demande à l'assemblée communale de prolonger la délégation de compétence que lui avait accordé l'assemblée communale du 02.05.2016 pour les transactions mobilières et immobilières, pour un montant maximum de CHF 50'000.00.

Cette délégation de compétence sera remplacée par le règlement sur les finances communales (RFin) qui sera proposé en assemblée communale en 2021 et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 avec la réglementation MCH2.

Questions/remarques

Mme Sandrine King demande ce que signifie MCH2 ? **M. Joël Brodard** répond qu'il s'agit du nouveau modèle comptable harmonisé que les communes doivent mettre en place. Il prévoit d'intégrer des nouvelles normes avec notamment pour objectifs de rendre la situation financière des collectivités plus transparente et sa lecture plus aisée pour les citoyens.

Approbation

M. Joël Brodard demande à l'Assemblée communale si elle accepte de prolonger la délégation de compétence que lui avait accordé l'assemblée communale du 02.05.2016 pour les transactions mobilières et immobilières, pour un montant maximum de CHF 50'000.-, vote à mains levées :

APPROBATION : 50

CONTREPARTIE : 0

Point 5 Approbation des nouveaux statuts de l'association intercommunale sports en Gruyère (AISG)

Le projet de Centre sportif prévoit la construction de :

- une piscine couverte de 25 mètres avec 8 lignes d'eau ;
- un bassin d'apprentissage avec fond mobile ;
- une pataugeoire ;
- une patinoire avec gradins pour 500 personnes ;
- une salle de sport double ;
- une salle pour les agrès ;
- un vestiaire double par halle ;
- une salle au sous-sol pour les entraînements de lutte ;
- une buvette à l'étage ;
- un parking de 450 véhicules ;

En date du 27 septembre 2020, la population gruérienne s'est prononcée en votation populaire sur le crédit d'investissement de 55 millions de francs pour la construction du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère. Le crédit a été accepté par 72% des voix, soit 14'916 voix sur 20'709 votants. A La Roche, le crédit a été accepté par 61% des voix.

A la suite de cette votation, il appartient encore à l'Assemblée des délégués de l'AISG d'adopter, respectivement aux Assemblées communales et aux Conseils généraux d'approuver, lors des séances de l'automne 2020, la révision des statuts de l'AISG. Conformément à l'art. 113 al. 1 bis de la Loi sur les communes fribourgeoises, l'unanimité des communes est requise au niveau de l'approbation de la révision des statuts par les législatifs communaux, car le Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère représente une nouvelle tâche pour l'AISG. Dès lors, si un seul législatif communal refuse la modification des statuts, il n'y aura pas de Centre sportif régional.

M. Xavier Brodard présente à l'Assemblée communale les nouveaux statuts.

L'une des modifications principales des statuts de l'AISG prévoit d'introduire une limite d'endettement, à concurrence de la somme attribuée par les citoyens le 27 septembre 2020, afin de pouvoir réaliser l'emprunt nécessaire aux travaux de construction. En plus de la modification de l'article précité, l'AISG a profité de cette modification pour entreprendre une révision totale des statuts, afin de se conformer aux modifications législatives entrées en vigueur depuis la dernière modification des statuts en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 ainsi que des modifications « cosmétiques » de quelques articles. Les renvois internes ont été également corrigés en conséquence. La révision statutaire proposée consiste ainsi en une révision totale, ce qui permet d'ouvrir la discussion sur tous les articles des statuts.

Une clé de répartition a été fixée en intégrant en plus un facteur de pondération calculé en fonction de l'éloignement de chaque commune et de sa desserte en transports publics par rapport au site de La Ronclina à La Tour-de-Trême, site retenu pour le futur Centre sportif, ainsi qu'un préciput à charge de la Commune de Bulle (commune-siège). Cette solution a été retenue afin que les communes plus centrées, notamment le chef-lieu et les villages plus excentrés participent financièrement non seulement en fonction de leur population légale et de leur potentiel fiscal mais aussi en fonction de leurs avantages au niveau de la proximité avec le futur Centre sportif et de la mobilité. La Commune de La Roche paiera donc moins que certaines communes situées à proximité du Centre sportif.

La révision statutaire tient également compte des adaptations imposées par la nouvelle législation cantonale sur les finances communales (LFCo et OFCo), avec le passage au système MCH2, laquelle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Celle-ci impose en particulier d'instituer une commission financière au rang d'organe de l'association et d'adopter un règlement des finances de portée générale. Selon la proposition faite par le Service des communes, l'AISG a opté pour une mise en œuvre de ce nouveau système pour 2022 et soumettra à l'Assemblée des délégués le Règlement des finances pour adoption dans le courant de l'année 2021 avec l'élection des membres de la Commission financière.

Plusieurs discussions ont eu lieu avec le Service des communes (SCom) qui a procédé à un examen préalable. Les remarques émises dans les préavis des secteurs juridique et financier du SCom et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ont été prises en considération.

Le Conseil communal sollicite le soutien de l'assemblée communale en faveur du projet de construction du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère, en adoptant les nouveaux statuts.

Questions/remarques

Mme Josiane Bapst relève que le coût de 55 millions sera probablement dépassé. Elle demande quel est le coût pour la Commune de La Roche ? **M. Xavier Brodard** répond que la Commune de La Roche devra supporter un montant de CHF 97'000.- comprenant la participation au coût de fonctionnement et l'amortissement sur 33 ans.

M. Stéphane Gaillard demande quelles seront les priorités pour l'utilisation du Centre sportif ? **M. Xavier Brodard** répond que certaines Communes, notamment Bas-Intyamon et Haut-Intyamon, ont formulé des demandes pour l'utilisation des salles de sport car elles n'en disposent pas. Les écoles auront la priorité sur l'utilisation des piscines et le Hockey Club de la Gruyère pour la patinoire. Le club de lutte de la Gruyère disposera d'un petit local pour les entraînements. Un calendrier sera à disposition pour les sociétés intéressées à utiliser les locaux. **M. Stéphane Gaillard** est d'avis qu'il s'agit d'un joli projet pour le sport mais la gestion sera compliquée. Par exemple, si le club d'unihockey monte en première division sportive, il devra certainement se battre pour pouvoir occuper les locaux. **M. Xavier Brodard** répond qu'en cas de besoin d'une halle triple, c'est la salle omnisport du collège pouvant accueillir des spectateurs qui devra être utilisée. Les salles du futur Centre sportif seront uniquement occupées pour les entraînements.

Mme Sandrine King demande si l'Etat participe ? **M. Xavier Brodard** répond qu'une subvention de 6 millions sera accordée pour la piscine uniquement.

M. Frédéric Overney demande quel sera l'impact sur les finances de la commune sachant que le coût annuel de CHF 97'000.- est relativement conséquent ? Il demande s'il y aura un jour une augmentation de l'impôt communal ? **M. Xavier Brodard** répond que cette charge supplémentaire est à court et moyen terme gérable pour la commune mais, à long terme, une hausse d'impôt n'est pas exclue.

Mme Sandrine King constate que le budget de beaucoup de Communes est déficitaire et que celui du Canton est bénéficiaire. Elle demande si les Communes se battent pour bénéficier d'une participation plus élevée de la part du Canton ? **M. Xavier Brodard** répond qu'une commune optimiste présente un budget bénéficiaire. Le budget de la Commune de La Roche est déficitaire mais les comptes sont bénéficiaires.

M. Gérard Mauron constate que ce projet va favoriser le centre de la Gruyère, Bulle, La Tour-de-Trême et les villages situés à proximité. Les villages les plus éloignés vont payer quasiment la même chose. **M. Xavier Brodard** répond que des négociations ont été menées par notre Commune et les Communes de Broc et Pont-en-Ogoz. Au début, la participation annuelle de la Commune de La Roche s'élevait à CHF 166'000.-, soit un coût par habitant de CHF 98.-. A la suite de ces discussions, le coût par habitant pour notre commune passe de CHF 98.- à 57.-. Il précise qu'à l'époque, toutes les Communes du district avaient participé au financement des infrastructures du télémixte à La Berra. **M. Gérard Mauron** trouve que cet investissement est disproportionné. **M. Xavier Brodard** répond que le crédit d'investissement a déjà été approuvé par le peuple lors de la votation du 27 septembre 2020. L'Assemblée communale ne doit approuver que la modification des statuts de l'AISG.

Approbation

M. Joël Brodard demande à l'Assemblée communale si elle approuve les nouveaux statuts de l'Association intercommunale sports en Gruyère (AISG), vote à mains levées :

APPROBATION : 41
CONTREPARTIE : 2

Point 5 Divers

Projet de modification des arrêts de bus et sécurisation de celui de l'école primaire

Mme Isabelle Yerly rappelle que l'Assemblée communale avait approuvé, en décembre 2018, un crédit d'investissement de CHF 200'000.- afin de mettre en conformité les 13 arrêts de bus de notre village suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (RS 151.3) qui impose à toutes les communes d'adapter leurs arrêts de bus d'ici à 2024. Il y a actuellement 5 arrêts de bus dans un rayon de 300 mètres et le projet est de créer un seul arrêt devant le bâtiment de la Halle Sport & Culture. Une étude de faisabilité du trafic a été réalisée. La Commune a déjà obtenu l'accord oral du Service de la Mobilité. Le projet a été transmis au Service des ponts et chaussées pour analyse. Ce projet permettra également d'améliorer la sécurité aux abords de l'école.

M. Antoine Gaillard relève qu'il y a de nombreuses personnes âgées domiciliées à proximité du Foyer et qu'il n'est pas très optimal qu'elles doivent se déplacer jusque devant la Halle Sport & Culture pour prendre le bus. **Mme Isabelle Yerly** répond que l'arrêt de bus situé proche du Foyer ne sera pas supprimé. **M. Bertrand Gaillard** précise qu'il existe deux lignes de bus. La majorité des arrêts « sauvages » concernent la ligne Pont-la-Ville–La Berra qui n'a pas de liaison directe avec la ligne Bulle-Fribourg. Le projet consiste à améliorer la sécurité des enfants qui sont actuellement pris en charge et déposés sur les places de parc de la Halle Sport & Culture et à améliorer la liaison entre les deux lignes.

M. Pascal Fragnière demande si le Conseil communal a étudié la solution de créer l'arrêt de bus sur la place de parc actuelle car il trouve dommage de supprimer un coin de verdure ? **Mme Isabelle Yerly** répond que cette solution a été analysée mais elle nécessiterait la suppression d'un trop grand nombre de places de parc. De plus, le Conseil communal souhaite favoriser la mobilité douce en garantissant suffisamment de places de parc à côté de l'arrêt de bus et désire vivement améliorer la sécurité des élèves.

Travaux de rénovation à l'école primaire

M. Thierry Moret annonce que les travaux de rénovation prévus n'ont pas encore débuté. En fonction des nouveaux effectifs et des discussions avec la Commune de Pont-la-Ville et avec la DICS, des transformations plus importantes devront certainement être effectuées. Le projet de rénovation est pour l'instant suspendu.

Plan d'aménagement local (PAL)

M. Bertrand Gaillard annonce qu'après 8-9 années de travail, la commune a reçu l'approbation partielle du PAL par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Certains points sont refusés, notamment le maintien en zone d'un terrain industriel au lieu-dit « Le Rafour » et certains indices de construction. Une mise à l'enquête complémentaire aura lieu dans le courant du mois de mars prochain. Par ailleurs, il annonce à l'Assemblée communale que la modification du Plan d'aménagement de détail (PAD) «La Brèteneire » et «Haut de Scherwyl» a été approuvée par la DAEC.

Nouveau site internet communal

M. Joël Brodard annonce que le nouveau site internet de la commune sera disponible dès le 18 décembre 2020 et sera compatible avec les smartphones.

Législature 2021-2026

M. Joël Brodard annonce que le renouvellement des autorités communales aura lieu les 7 et 28 mars 2021. Deux places sont à repourvoir. **M. Joël Brodard** et **M. Jérôme Tinguely** arrêtent leur mandat. Si une personne est intéressée par le poste, elle peut s'adresser à un membre du Conseil communal. La personne ayant accepté de se présenter aux prochaines élections communales est **M. James Michoud**.

Questions des citoyennes et citoyens

M. Louis Risse demande si le Conseil communal a prévu de recourir contre la décision de la DAEC concernant le PAL ? L'imposition des personnes morales est importante et la décision de la DAEC signifie qu'il n'y a plus de possibilité pour une entreprise de se développer sur la Commune de La Roche. **M. Bertrand Gaillard** répond qu'il reste encore une zone mixte dans le secteur de Châtatrey ainsi qu'un terrain privé réservé à l'activité situé derrière l'usine Brodard. Le Conseil communal souhaitait vivement maintenir en zone le terrain au lieu-dit « Le Rafour ». Malgré le droit d'être entendu et les discussions avec les instances concernées, la DAEC a refusé le maintien en zone de ce terrain. Au vu de l'application du nouveau plan directeur cantonal, les chances d'obtenir gain de cause sont très faibles. Le Conseil communal a donc décidé de ne pas recourir contre la décision de la DAEC.

M. Joël Brodard lève l'assemblée à 21h45. Il souhaite aux participants de belles fêtes de fin d'année et une heureuse année 2021.

En raison de la situation actuelle due au COVID, la traditionnelle verrée ne sera pas servie.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

